



Achat d un bien en phase de divorce

Par **lhelvete**, le **03/02/2016** à **20:45**

Bonjour,

Je suis en instance de divorce depuis juillet 2014, le dossier à été clôturer et fixé pour plaidoiries le 5 septembre 2016 (mariés sous la communauté des biens).

Je souhaiterais réinvestir l'argent de la vente de la maison (partage 50/50) pour une nouvelle acquisition.

Quels sont mes recours afin que ma future ex n'est aucun droit sur ma nouvelle acquisition??

J'ai entendu parlé de l'article 261-1C.CIV stipulant que je peux demander à faire rétroagir les effets de la communauté des biens à date de la non conciliation (Décembre 2014), qui me laisse supposer que ma future ex ne peut à aucun moment m'empêcher d'acheter et/ou recevoir de l'argent de part cette acquisition avant que le divorce ne soit prononcer en Septembre 2016.

Merci par avance pour votre aide.

L'Helvete